

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,
Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux.**

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

20 – 10 décembre 2020

20. Catalogue des tarifs pour l'année 2021

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L. 2331-1 à 2331-4,

Vu le catalogue des tarifs 2021 joint à la présente délibération,

Considérant que le Catalogue des Tarifs répertorie en un document unique l'ensemble des tarifs déterminés par secteur,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les jours payants de stationnement sur les parkings,

Considérant qu'il y a lieu de créer de nouveaux tarifs pour la location des chalets,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs d'inscription à la bibliothèque municipale,

Considérant qu'il y a lieu de créer de nouveaux tarifs pour les cimetières de Moissac suite à la mise en œuvre en régie de nouvelles prestations et à la fourniture de matériaux,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs de l'aire de stationnement des camping-cars, en déterminant un tarif unique journalier valable toute l'année,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs de location des places de stationnement au parking du Moulin,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour, et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

APPROUVE les créations de nouveaux tarifs et les modifications telles que présentées dans le Catalogue des Tarifs exercice 2021 annexé à la présente délibération,

ADOpte les tarifs tels que figurant au Catalogue des Tarifs pour l'exercice 2021, qui entreront en vigueur aux dates précisées dans chaque tableau de tarif.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ